



TEXTE ADOPTE n° **382**
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

10 février 2005

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un accord
entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement de la République slovaque
relatif à la coopération en matière d'affaires intérieures.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté
par le Sénat, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : **166, 349** (2003-2004) et T.A. 7 (2004-2005).

Assemblée nationale : **1855** et **2020**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque relatif à la coopération en matière d'affaires intérieures, signé à Bratislava le 7 mai 1998, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 février 2005.

Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ

Texte adopté n° 382 : Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord avec le Gouvernement de la République slovaque relatif à la coopération en matière d'affaires intérieures

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1855.